



ANNEXE D

Conditions générales de vente de Yamaha Music Europe

§ 1

Validité des présentes Conditions générales de vente (CGV) ; clause de protection

- (1) Les présentes Conditions générales de vente (**CGV**) s'appliquent à nos contrats de vente de Produits conclu par un partenaire (le « **Partenaire** ») au nom et pour le compte de Yamaha Music Europe, avec un professionnel, un consommateur (le « **Client** »). Un consommateur est une personne physique qui réalise une transaction à des fins ne relevant principalement ni de son activité commerciale, ni de son activité professionnelle indépendante. Un professionnel est une personne physique ou morale, publique ou privée, agissant à des fins entrant dans le cadre de son activité commerciale ou son activité professionnelle indépendante.
- (2) Nos CGV s'appliquent exclusivement, même si (en connaissance des Conditions générales de vente du Client) nous acceptons sans réserve des commandes, délivrons des services ou faisons référence directement ou indirectement à des lettres, etc. contenant les conditions générales du Client ou celles d'un tiers. Nous n'acceptons pas les conditions contraires, divergentes ou supplémentaires du Client, sauf par acceptation expresse écrite de leur validité
- (3) Des informations sur la protection des données personnelles sont fournies dans nos conditions relatives à la protection des données réglementées.

§ 2

Conclusion du contrat et contenu ; forme écrite ; réserve de droits ; confidentialité

- (1) La boutique (en ligne) du Partenaire est gérée par ce dernier et non par Yamaha Music Europe. Si un enregistrement est nécessaire pour l'utilisation ou la commande des Produits, les conditions du Partenaire prévaudront.
- (2) La présentation des Produits sur la boutique (en ligne) du Partenaire ne constitue pas une offre légalement contraignante, mais simplement une invitation à soumettre une offre (*invitatio ad offerendum*).
- (3) Les commandes du Client sont considérées comme une offre légalement contraignante de conclure un contrat. Notre acceptation prendra effet sur déclaration écrite (par exemple notre confirmation de commande, avis d'expédition ou information que le produit est prêt à être collecté) ou à l'expédition de la marchandise. Si un accusé de réception est envoyé au Client attestant de la réception de sa commande, il ne vaudra pas acceptation de l'offre du Client.
- (4) Nous nous réservons le droit de vendre les marchandises ailleurs entre le moment où le Client fait son offre et celui où nous l'acceptons.
- (5) Pour être valables, les déclarations et notifications légalement pertinentes du Client après la conclusion du contrat (par exemple établissement de dates d'échéance, rappels, notifications de vices) doivent nous être adressées par écrit. Dans les présentes CGV, toute référence à « par écrit », « sous forme écrite » ou similaire est réputée satisfaite par l'utilisation par le Client de la forme textuelle légale (par exemple, un e-mail), à condition que le client soit un consommateur. Pour éviter toute ambiguïté, ces références ne sont pas considérées comme étant satisfaites par l'utilisation de la forme écrite légale par le client si celui-ci est un professionnel.

- (6) Les accords contractuels individuels (y compris les accords verbaux) prévalent sur les présentes CGV. Un accord écrit ou notre confirmation écrite fera foi pour prouver ce qui a été convenu entre les Parties.

§ 3

Modalités de livraison ; non-acceptation, mesures collaboratives etc. ; acceptance

- (1) Le lieu de prestation (d'exécution) convenu entre les parties est le point de vente de l'Agent où le client achète le produit.
- (2) Toute livraison d'un Produit au Client (à l'exception des cas où le Partenaire remet un Produit au Client dans le magasin du Partenaire) constitue une vente par correspondance. À la demande du Client, nous livrerons les marchandises à l'adresse indiquée par le Client lors de l'achat du Produit. Avec le transfert des marchandises à la personne désignée pour l'exécution de l'expédition, le risque de perte accidentelle et de détérioration accidentelle est transféré au Client. Nous prendrons en charge les coûts de transport et fournirons une assurance transport. Ceci n'a cependant aucun effet sur le lieu d'exécution de la livraison.
- (3) Si le Client est un consommateur, le paragraphe 2 précédent reste applicable à condition toutefois que le risque de perte et de détérioration accidentelles ne soit transféré au Client que si c'est lui qui a mandaté la personne préposée au transport et que nous ne lui avons pas communiqué son nom. Faute de quoi, le risque de perte ou de détérioration accidentelle n'est transféré au Client que quand le Produit vendu lui est remis.
- (4) En règle générale, le prix d'un emballage standard pour le transport est déjà inclus au prix d'achat du Produit concerné. Si le Client requiert un emballage spécial autre que celui que nous utilisons normalement pour la marchandise, il devra en assumer le coût.
- (5) Nous assurerons la marchandise, à nos frais, contre les dommages pendant le transport. En cas de dommage, le Client est tenu de mettre à notre disposition tous les documents nécessaires et de prendre toutes les autres mesures requises pour que la demande d'indemnisation formulée à l'encontre de la compagnie d'assurance soit valide.
- (6) Si le Client s'y oppose, ignore notre demande de mesures collaboratives ou si la livraison est retardée pour d'autres raisons imputables aux Clients, nous sommes en droit de lui facturer les dommages et intérêts en découlant, y compris les frais supplémentaires nous incombant (par exemple et plus spécifiquement les frais de stockage).

§ 4

Droit de rétractation

- (1) **Si le Client est un consommateur**, conformément à la loi, il jouit d'un droit de rétractation. Les contrats de vente des Produits sont conclus entre le Client et nous, Yamaha Music Europe, tandis que le Partenaire agit en notre nom et pour notre compte et est également responsable du traitement des rétractations en cette même qualité. Si le Client est en droit de se rétracter d'un contrat de vente conformément aux dispositions légales applicables, les instructions de rétractation suivantes adressées au Client s'appliquent. Dans le cadre exclusif des présentes instructions de rétractation, les termes « nous » et « notre » font référence au Partenaire qui traite la rétractation en notre nom.

- a) **Si vous commandez un seul produit ou plusieurs produits livrés ensemble, et s'ils peuvent être retournés par la Poste, les instructions de rétractation ci-dessous s'appliquent :**

INFORMATIONS CONCERNANT L'EXERCICE DU DROIT DE RÉTRACTATION

Droit de rétractation

Vous avez le droit de vous rétracter du présent contrat sans donner de motif dans un délai de quatorze jours.

Le délai de rétractation expire quatorze jours après le jour où vous-même, ou un tiers autre que le transporteur et désigné par vous, prend physiquement possession du bien.

Pour exercer le droit de rétractation, vous devez nous notifier [insérez votre nom, votre adresse géographique, votre numéro de téléphone et votre adresse électronique] votre décision de rétractation du présent contrat au moyen d'une déclaration dénuée d'ambiguïté (par exemple, lettre envoyée par la poste ou courrier électronique). Vous pouvez utiliser le modèle de formulaire de rétractation mais ce n'est pas obligatoire.

Pour que le délai de rétractation soit respecté, il suffit que vous transmettiez votre communication relative à l'exercice du droit de rétractation avant l'expiration du délai de rétractation.

Effets de rétractation

En cas de rétractation de votre part du présent contrat, nous vous rembourserons tous les paiements reçus de vous, y compris les frais de livraison (à l'exception des frais supplémentaires découlant du fait que vous avez choisi, le cas échéant, un mode de livraison autre que le mode moins coûteux de livraison standard proposé par nous) sans retard excessif et, en tout état de cause, au plus tard quatorze jours à compter du jour où nous sommes informés de votre décision de rétractation du présent contrat. Nous procéderons au remboursement en utilisant le même moyen de paiement que celui que vous aurez utilisé pour la transaction initiale, sauf si vous convenez expressément d'un moyen différent ; en tout état de cause, ce remboursement n'occasionnera pas de frais pour vous.

Nous pouvons différer le remboursement jusqu'à ce que nous ayons reçu le bien ou jusqu'à ce que vous ayez fourni une preuve d'expédition du bien, la date retenue étant celle du premier de ces faits.

Vous devrez renvoyer ou rendre le bien, à nous-mêmes ou à ... [insérer le nom et l'adresse géographique, le cas échéant, de la personne habilitée par vous à réceptionner le bien] sans retard excessif et, en tout état de cause, au plus tard quatorze jours après que vous nous aurez communiqué votre décision de rétractation du présent contrat. Ce délai est réputé respecté si vous renvoyez le bien avant l'expiration du délai de quatorze jours.

Vous devrez prendre en charge les frais directs de renvoi du bien.

Votre responsabilité n'est engagée qu'à l'égard de la dépréciation du bien résultant de manipulations autres que celles nécessaires pour établir la nature, les caractéristiques et le bon fonctionnement de ce bien.

- b) **Si vous commandez un seul produit ou plusieurs produits livrés ensemble, et s'ils ne peuvent être retournés par la Poste en raison de leur nature (par exemple, le retour peut nécessiter un transporteur de fret en raison de la taille ou du poids des produits), les instructions de rétractation ci-dessous s'appliquent :**

INFORMATIONS CONCERNANT L'EXERCICE DU DROIT DE RÉTRACTATION

Droit de rétractation

Vous avez le droit de vous rétracter du présent contrat sans donner de motif dans un délai de quatorze jours.

Le délai de rétractation expire quatorze jours après le jour où vous-même, ou un tiers autre que le transporteur et désigné par vous, prend physiquement possession du bien.

Pour exercer le droit de rétractation, vous devez nous notifier [insérez votre nom, votre adresse géographique, votre numéro de téléphone et votre adresse électronique] votre décision de rétractation du présent contrat au moyen d'une déclaration dénuée d'ambiguïté (par exemple, lettre envoyée par la poste ou courrier électronique). Vous pouvez utiliser le modèle de formulaire de rétractation mais ce n'est pas obligatoire.

Pour que le délai de rétractation soit respecté, il suffit que vous transmettiez votre communication relative à l'exercice du droit de rétractation avant l'expiration du délai de rétractation.

Effets de rétractation

En cas de rétractation de votre part du présent contrat, nous vous rembourserons tous les paiements reçus de vous, y compris les frais de livraison (à l'exception des frais supplémentaires découlant du fait que vous avez choisi, le cas échéant, un mode de livraison autre que le mode moins coûteux de livraison standard proposé par nous) sans retard excessif et, en tout état de cause, au plus tard quatorze jours à compter du jour où nous sommes informés de votre décision de rétractation du présent contrat. Nous procéderons au remboursement en utilisant le même moyen de paiement que celui que vous aurez utilisé pour la transaction initiale, sauf si vous convenez expressément d'un moyen différent ; en tout état de cause, ce remboursement n'occasionnera pas de frais pour vous.

Nous récupérerons le bien.

Vous devrez prendre en charge les frais directs de renvoi du bien, 450,00 CHF.

Votre responsabilité n'est engagée qu'à l'égard de la dépréciation du bien résultant de manipulations autres que celles nécessaires pour établir la nature, les caractéristiques et le bon fonctionnement de ce bien.

**In-
for-
ma-**

tion sur la procédure de retour

Dans les cas où les marchandises ne peuvent être retournées par la Poste en raison de leur nature, nous organiserons le transport de retour par un transporteur désigné. Nous vous recommandons de conserver l'emballage d'origine des marchandises, y compris tous les accessoires et composants d'emballage. Tout dommage ou salissure des marchandises retournées doit être évité. Vous devez vous assurer que les marchandises sont disponibles pour être récupérées à la date de collecte convenue. Tous les frais supplémentaires occasionnés par votre absence à l'heure de collecte convenue seront à votre charge. Les frais de retour peuvent varier en fonction du poids, de la taille et de la distance jusqu'au lieu de retour. Cependant, nous limitons le coût maximal pour les consommateurs à 450,00 CHF par envoi, ce qui inclut également les frais de démontage nécessaires. Après votre rétractation du contrat, vous serez informé des frais d'expédition exacts. Les frais de retour doivent être payés en totalité au moment de l'enlèvement effectif. Veuillez noter que votre droit de rétractation et ses conséquences juridiques ne sont pas affectés par le respect de la présente notification. Cette notification est fournie uniquement pour faciliter la procédure de retour.

- c) **Si vous commandez plusieurs produits au titre d'une seule commande, qui sont livrés séparément et peuvent être retournés par la Poste, les instructions de rétractation ci-dessous s'appliquent :**

INFORMATIONS CONCERNANT L'EXERCICE DU DROIT DE RÉTRACTATION

Droit de rétractation

Vous avez le droit de vous rétracter du présent contrat sans donner de motif dans un délai de quatorze jours.

Le délai de rétractation expire quatorze jours après le jour où vous-même, ou un tiers autre que le transporteur et désigné par vous, prend physiquement possession du dernier bien.

Pour exercer le droit de rétractation, vous devez nous notifier [insérez votre nom, votre adresse géographique, votre numéro de téléphone et votre adresse électronique] votre décision de rétractation du présent contrat au moyen d'une déclaration dénuée d'ambiguïté (par exemple, lettre envoyée par la poste ou courrier électronique). Vous pouvez utiliser le modèle de formulaire de rétractation mais ce n'est pas obligatoire.

Pour que le délai de rétractation soit respecté, il suffit que vous transmettiez votre communication relative à l'exercice du droit de rétractation avant l'expiration du délai de rétractation.

Effets de rétractation

En cas de rétractation de votre part du présent contrat, nous vous rembourserons tous les paiements reçus de vous, y compris les frais de livraison (à l'exception des frais supplémentaires découlant du fait que vous avez choisi, le cas échéant, un mode de livraison autre que le mode moins coûteux de livraison standard proposé par nous) sans retard excessif et, en tout état de cause, au plus tard quatorze jours à compter du jour où nous sommes informés de votre décision de rétractation du présent contrat. Nous procéderons au remboursement en utilisant le même moyen de paiement que celui que vous aurez utilisé pour la transaction initiale, sauf si vous convenez expressément d'un moyen différent ; en tout état de cause, ce remboursement n'occasionnera pas de frais pour vous.

Nous pouvons différer le remboursement jusqu'à ce que nous ayons reçu le bien ou jusqu'à ce que vous ayez fourni une preuve d'expédition du bien, la date retenue étant celle du premier de ces faits.

Vous devrez renvoyer ou rendre le bien, à nous-mêmes ou à ... [insérer le nom et l'adresse géographique, le cas échéant, de la personne habilitée par vous à réceptionner le bien] sans retard excessif et, en tout état de cause, au plus tard quatorze jours après que vous nous aurez communiqué votre décision de rétractation du présent contrat. Ce délai est réputé respecté si vous renvoyez le bien avant l'expiration du délai de quatorze jours.

Vous devrez prendre en charge les frais directs de renvoi du bien.

Votre responsabilité n'est engagée qu'à l'égard de la dépréciation du bien résultant de manipulations autres que celles nécessaires pour établir la nature, les caractéristiques et le bon fonctionnement de ce bien.

In-formation sur la procédure de retour

Les marchandises doivent idéalement être retournées dans leur emballage d'origine, avec tous les accessoires et éléments d'emballage. Si l'emballage d'origine n'est plus disponible, veuillez utiliser un emballage extérieur protecteur afin d'assurer une protection adéquate contre les dommages potentiels liés au transport. Tout dommage ou salissure des marchandises retournées doit être évité. Veuillez noter que votre droit de rétractation et ses conséquences juridiques ne sont pas affectés par le respect de cette information. Cette information est fournie uniquement pour faciliter le processus de retour.

- d) **Si vous commandez plusieurs articles au titre d'une seule commande, qui sont livrés séparément et ne peuvent être retournés par la Poste en raison de leur nature (par exemple, le retour peut nécessiter un transporteur de fret en raison de la taille ou du poids des articles), les instructions de rétractation ci-dessous s'appliquent :**

INFORMATIONS CONCERNANT L'EXERCICE DU DROIT DE RÉTRACTATION

Droit de rétractation

Vous avez le droit de vous rétracter du présent contrat sans donner de motif dans un délai de quatorze jours.

Le délai de rétractation expire quatorze jours après le jour où vous-même, ou un tiers autre que le transporteur et désigné par vous, prend physiquement possession du dernier bien.

Pour exercer le droit de rétractation, vous devez nous notifier [insérez votre nom, votre adresse géographique, votre numéro de téléphone et votre adresse électronique] votre décision de rétractation du présent contrat au moyen d'une déclaration dénuée d'ambiguïté (par exemple, lettre envoyée par la poste ou courrier électronique). Vous pouvez utiliser le modèle de formulaire de rétractation mais ce n'est pas obligatoire.

Pour que le délai de rétractation soit respecté, il suffit que vous transmettiez votre communication relative à l'exercice du droit de rétractation avant l'expiration du délai de rétractation.

Effets de rétractation

En cas de rétractation de votre part du présent contrat, nous vous rembourserons tous les paiements reçus de vous, y compris les frais de livraison (à l'exception des frais supplémentaires découlant du fait que vous avez choisi, le cas échéant, un mode de livraison autre que le mode moins coûteux de livraison standard proposé par nous) sans retard excessif et, en tout état de cause, au plus tard quatorze jours à compter du jour où nous sommes informés de votre décision de rétractation du présent contrat. Nous procéderons au remboursement en utilisant le même moyen de paiement que celui que vous aurez utilisé pour la transaction initiale, sauf si vous convenez expressément d'un moyen différent ; en tout état de cause, ce remboursement n'occasionnera pas de frais pour vous.

Nous récupérerons le bien.

Vous devrez prendre en charge les frais directs de renvoi du bien, 450,00 CHF.

Votre responsabilité n'est engagée qu'à l'égard de la dépréciation du bien résultant de manipulations autres que celles nécessaires pour établir la nature, les caractéristiques et le bon fonctionnement de ce bien.

Information sur la procédure de retour

Dans les cas où les marchandises ne peuvent être retournées par la Poste en raison de leur nature, nous organiserons le transport de retour par un transporteur désigné. Nous vous recommandons de conserver l'emballage d'origine des marchandises, y compris tous les accessoires et composants d'emballage. Tout dommage ou salissure des marchandises retournées doit être évité. Vous devez vous assurer que les marchandises sont disponibles pour être récupérées à la date de collecte convenue. Tous les frais supplémentaires occasionnés par votre absence à l'heure de collecte convenue seront à votre charge. Les frais de retour peuvent varier en fonction du poids, de la taille et de la distance jusqu'au lieu de retour. Cependant, nous limitons le coût maximal pour les consommateurs à 450,00 CHF par envoi, ce qui inclut également les frais de démontage nécessaires. Après votre rétractation du contrat, vous serez informé des frais d'expédition exacts. Les frais de retour doivent être payés en totalité au moment de l'enlèvement effectif. Veuillez noter que votre droit de rétractation et ses conséquences juridiques ne sont pas affectés par le respect de la présente notification. Cette notification est fournie uniquement pour faciliter la procédure de retour.

(2) Formulaire de rétractation

Ci-après le formulaire qui peut être utilisé en cas de rétractation :

MODÈLE DE FORMULAIRE DE RÉTRACTATION

(Veuillez compléter et renvoyer le présent formulaire uniquement si vous souhaitez vous rétracter du contrat.)

A l'attention de [le professionnel insère ici son nom, son adresse géographique et son adresse électronique] :

Je/nous (*) vous notifie/notifions (*) par la présente ma/notre (*) rétractation du contrat portant sur la vente du bien (*)/pour la prestation de services (*) ci-dessous :

Commandé le (*)/reçu le (*) :

Nom du (des) consommateur(s) :

Adresse du (des) consommateur(s) :

Signature du (des) consommateur(s) (uniquement en cas de notification du présent formulaire sur papier) :

Date :

(*) Rayez la mention inutile.

(3) **Information sur l'exclusion du droit de rétractation**

Le droit de rétractation susmentionné ne s'applique pas à la livraison de marchandises qui ne sont pas préfabriquées et dont la fabrication et l'usage ont été spécialement conçus et décidés par vous, ou qui ont été créées sur mesure pour répondre à vos exigences personnelles.

§ 5

Droit de retour volontaire sous 30 jours

- (1) Sans préjudice du droit de rétractation légal du Client, nous accordons au Client un droit de retour volontaire, uniquement pour les contrats de vente conclus via la boutique en ligne du Partenaire, prolongeant la période du droit de rétractation légal à 30 jours selon les conditions énoncées dans la présente clause (« **Droit de Retour** »). En vertu de ce Droit de Retour, le Client, à condition qu'il remplisse les conditions énoncées au paragraphe 2 ci-dessous, peut résilier le contrat sans donner de motif, même après l'expiration du délai de rétractation légal de quatorze jours (voir le § 4 des CGV). Le délai de retour et de résiliation prolongé en vertu du Droit de Retour commence immédiatement après l'expiration du délai de rétractation légal et prend fin 16 jours après celui-ci (« **Délai de Retour** »).
- (2) Le Droit de Retour n'est accordé qu'aux Clients qui disposent d'un droit de rétractation légal en vertu des dispositions légales applicables (voir le § 4 des CGV).
- (3) Pour exercer son Droit de Retour, le Client doit notifier au Partenaire (ajouter le nom, l'adresse, le numéro de téléphone et l'adresse e-mail du Partenaire) sa décision de résilier le contrat au moyen d'une déclaration claire. La notification doit être envoyée avant l'expiration du Délai de Retour mentionné au paragraphe 1 ci-dessus.
- (4) La procédure de retour dépend du type de livraison :
 - a) Pour les Produits pouvant être retournés par la Poste : le Client doit renvoyer les Produits ou les remettre au Partenaire immédiatement et, dans tous les cas, au plus tard quatorze jours à compter de la date à laquelle le Client a notifié l'exercice du Droit de Retour et la résiliation du contrat conformément au paragraphe 3 ci-dessus. Ce délai est respecté si le Client expédie les Produits avant l'expiration du délai de dix jours. Le Client supporte les frais directs de retour des produits.
 - b) Pour les Produits qui ne peuvent être retournés que par un transporteur de fret : dès que le Client nous informe de l'exercice de son Droit de Retour et de la résiliation du contrat conformément au paragraphe 3 ci-dessus, nous organiserons le retour et l'enlèvement du Produit par un transporteur de fret désigné. Les retours par fret sont soumis à des frais d'expédition qui peuvent varier en fonction du poids, de la taille et de la distance jusqu'au lieu de retour. Des frais supplémentaires peuvent être facturés si un démontage professionnel est nécessaire pour le transport. Le Client est responsable de tous les frais liés au retour des Produits, qui lui seront communiqués avant l'enlèvement. Tous les frais applicables doivent être payés intégralement par le Client avant l'enlèvement effectif. Le Client doit s'assurer que les Produits sont disponibles pour l'enlèvement à la date convenue. Tous les frais supplémentaires engagés en raison de l'absence du Client à l'heure convenue pour l'enlèvement seront à la charge du Client.
- (5) Après avoir inspecté le Produit retourné, nous ou le Partenaire procéderons au remboursement en utilisant le même mode de paiement que celui utilisé pour l'achat.
- (6) Les Produits doivent être retournés ou mis à disposition pour enlèvement dans leur état d'origine, intacts et dans leur emballage d'origine, y compris les instructions. Si ces conditions ne sont pas remplies, nous nous réservons le droit de refuser le remboursement ou de déduire une compensation pour toute perte de valeur causée par une manipulation allant au-delà de ce qui est nécessaire pour inspecter les marchandises.
- (7) Le Droit de Retour ne s'applique pas aux Produits préfabriqués et fabriqués selon les spécifications individuelles du client ou qui sont clairement adaptés aux besoins personnels du Client. Pour éviter

toute ambiguïté, le Droit de Retour ne s'applique pas aux Produits achetés dans un magasin physique, sauf accord contraire.

- (8) Les droits de garantie légaux du Client ne sont pas affectés par le Droit de Retour. Le Droit de Retour est un service client volontaire que nous offrons en plus du droit de rétractation prévu par les dispositions légales. Jusqu'à l'expiration du délai de rétractation légal, les dispositions légales et les dispositions du § 4 des CGV s'appliquent exclusivement.

§ 6

Modalités de paiement, réserve de propriété, exclusion du droit de dédommagement et rétention ; incapacité du Client à honorer le contrat

- (1) Sauf convention contraire, nos factures doivent être payées immédiatement et avant la livraison d'un produit à un Client. La date de réception du paiement fera foi.
- (2) Sauf accord contractuel contraire, les moyens de paiement suivants sont généralement admis : paiement au comptant dans les limites fixées par le Code Monétaire et Financier (sur place au point de vente physique ou à la livraison), carte de débit, carte de crédit, prépaiement. Dans certains pays, d'autres moyens de paiement (par exemple, le chèque) peuvent être disponibles. Le Client doit nous payer directement, sauf si des circonstances exceptionnelles exigent le paiement au Partenaire. Le Partenaire est tenu de proposer au Client, par défaut, des modes de paiement qui assurent le paiement direct à nous.
- (3) Le Client sera en défaut s'il ne paie pas après avoir reçu un rappel de notre part après la date d'échéance du paiement. Si le paiement doit être effectué dans un certain délai fixé selon le calendrier (par ex. « paiement dans un délai de X jours après réception de la facture ») ou si un rappel n'est pas requis en raison d'autres circonstances prévues par la loi, le Client qui manque de payer est immédiatement considéré en retard de paiement, en particulier sans rappel. Le prix d'achat sera soumis à des intérêts conformément au taux d'intérêt légal de retard respectif pendant la durée du défaut. Nous nous réservons le droit de réclamer d'autres dommages et intérêts en cas de retard de paiement. Si le Client est un professionnel, notre droit à des intérêts de maturité commerciale reste intact.
- (4) Le Client n'a droit à une compensation que si sa demande reconventionnelle provient de la même relation contractuelle ou si elle est incontestée, prête à être tranchée ou juridiquement contraignante.
- (5) Le Client ne jouit d'un droit de rétention que si sa demande reconventionnelle provient de la même relation contractuelle. Si le Client est un professionnel, il n'est en outre autorisé à faire valoir un droit de rétention que si sa demande reconventionnelle est incontestée, prête à être tranchée ou a été légalement établie.
- (6) Nous sommes en droit de refuser nos prestations en suspens dans le cadre d'une relation contractuelle si, pour des raisons légitimes, il apparaît après la conclusion du contrat que notre droit de créance au titre de ladite relation contractuelle est compromis en raison de l'incapacité du Client à s'exécuter. Notre droit de refus de prestations n'est pas applicable si le paiement est effectué ou une garantie de paiement est donnée. Nous sommes en droit de donner au client un délai raisonnable pendant lequel il doit soit effectuer le paiement, soit donner une garantie en échange de nos prestations, en faisant coïncider le paiement avec la livraison, faute de quoi nous pourrions résilier le contrat. Les dispositions légales relatives à la dispense de fixation de délais ne sont pas affectées.
- (7) Si le Client est un professionnel, les dispositions suivantes s'appliquent : si le client manque à une obligation de paiement en vertu des dispositions du paragraphe 6) précédent, nous sommes en droit de résilier non seulement le contrat concerné, mais également les autres accords conclus avec le Client qui n'ont pas encore été exécutés par les deux parties.

§ 7

Délais de livraison, prolongation éventuelle ; force majeure, livraison organisée par ses propres soins, etc. ; services partiels ; inspection ou test dans nos locaux

- 1) Les conditions et les délais de livraison et de prestation (délais de livraison) que nous annonçons à l'avance ne sont toujours qu'approximatifs, à moins qu'une durée déterminée ou un délai fixe ne soit expressément promis ou convenu.

- 2) Si nous prévoyons qu'un délai de livraison ne peut être respecté, nous en informerons immédiatement le Client et lui communiquerons le nouveau délai de livraison prévu.
- 3) Nous ne saurions être tenus pour responsable en cas d'impossibilité ou du retard de nos services si ces circonstances résultent d'un cas de force majeure. On entend par force majeure un événement extérieur causé par des forces naturelles élémentaires ou des actions de tiers, qui est imprévisible selon le jugement et l'expérience des hommes, qui ne peut être évité ou rendu inoffensif par des moyens économiquement raisonnables, même en faisant preuve de la plus grande diligence raisonnablement exigible en fonction des circonstances, et qui ne doit pas être accepté parce qu'il est fréquent (par exemple, les interruptions d'exploitation de toute nature, les incendies, les catastrophes naturelles, les intempéries, les inondations, les guerres, les soulèvements, la guerre, la corruption), sans s'y limiter, les interruptions d'exploitation de toute nature, les incendies, les catastrophes naturelles, les intempéries, les inondations, les guerres, les soulèvements, le terrorisme, les retards de transport, les grèves, les lock-out légaux, les pénuries de main-d'œuvre, d'énergie ou de matières premières, les retards dans la délivrance des autorisations officielles nécessaires, les mesures officielles/souveraines).

Cela comprend également l'absence, les erreurs et les retards de livraison de la part de nos fournisseurs si nous n'en sommes pas responsables et si, au moment de la conclusion du contrat avec le Client, une commande correspondante a été conclue auprès de notre fournisseur approprié ; ceci s'applique également si nous effectuons la commande auprès du fournisseur approprié immédiatement après la transaction avec le Client.

Dans les cas susmentionnés, les délais de livraison seront automatiquement prolongés de la durée de l'événement plus un délai raisonnable.

- 4) Les délais de livraison seront automatiquement prolongés d'une durée raisonnable si le Client manque à ses obligations contractuelles.
- 5) Nous avons droit à une exécution partielle si a) l'exécution partielle peut être utilisée par le Client dans le cadre de la finalité prévue du contrat, b) la prestation des services restants est assurée et c) le Client n'est pas assujéti à des frais supplémentaires importants ou des coûts additionnels découlant de l'exécution partielle (à moins que nous n'acceptons de supporter ces frais).
- 6) Nos droits reconnus par la loi, en particulier en ce qui concerne l'exclusion de notre obligation d'exécution (par exemple, sans s'y limiter, en raison de l'impossibilité ou de l'inadmissibilité de la prestation ou de la réparation) et découlant d'un retard d'acceptation ou d'exécution du Client, ne sont pas affectés.
- 7) cas de manquement à une livraison ou une prestation de notre part ou en cas d'impossibilité d'exécution de notre part, quelle qu'en soit la raison, notre responsabilité pour dommages et intérêts est limitée conformément au § 11 des présentes CGV. Le présent paragraphe 9 ne s'applique pas aux ventes aux consommateurs ou aux non-professionnels.

§ 8

Réserve de propriété

- (1) Sauf accord contraire, toute livraison d'un Produit à un Client nécessite le paiement préalable par le Client ou, en cas de financement par un tiers, le paiement préalable par ce tiers du prix d'achat total. Si la livraison d'un Produit à un Client a lieu avant ce paiement, les paragraphes (2) à (9) suivants s'appliquent, à condition que ces paragraphes s'appliquent uniquement aux Clients qui sont des professionnels.
- (2) La réserve de propriété convenue par les présentes permet de garantir toutes nos créances actuelles et futures vis-à-vis du Client ayant trait à des livraisons et prestations lui ayant été rendues, y compris les encours du compte courant y afférents (« **Créances Garanties** »). Nous restons propriétaires de la marchandise que nous livrons au Client jusqu'au paiement intégral de toutes les Créances ainsi Garanties. La marchandise et les articles également sous réserve de propriété s'y substituant, conformément aux dispositions suivantes, sont ci-après dénommés la « **Marchandise Réservée** ». Si le Client a l'intention d'exporter la Marchandise Réservée hors de la Suisse, il est tenu de respecter les dispositions légales locales d'établissement et de maintien de notre réserve de propriété à ses frais et de nous en informer immédiatement après la réalisation de l'intention susmentionnée.

- (3) Le Client stocke pour nous, les Marchandises Réservées gratuitement. Le Client doit faire preuve de diligence et assurer à suffisance les Marchandises Réservées contre les dommages causés par le feu, l'eau et le vol à la valeur d'origine. Si des travaux de maintenance, de service ou d'inspection sont nécessaires (à l'exclusion toutefois de toute mesure (ultérieure) de gestion des commandes nous incombant), le Client doit les effectuer à ses frais dans les délais impartis.
- (4) Le Client n'est pas autorisé à mettre en gage ou sous séquestre la marchandise sous réserve de propriété. En cas de mise en gage de la marchandise sous réserve de propriété par des tiers ou en cas d'accès à cette dernière par des tiers, le Client doit clairement leur indiquer que nous en sommes propriétaires et nous en informer immédiatement par écrit afin que nous puissions faire valoir notre réserve de propriété. Si le tiers ne peut pas nous rembourser les frais judiciaires et extrajudiciaires en découlant, le Client est responsable si et dans la mesure où il est responsable de ces frais.
- (5) Sur notification préalable, le Client est tenu de nous permettre d'accéder à ses locaux professionnels et de stockage pendant les heures d'ouverture normales afin de nous informer de l'état des marchandises sous réserve de propriété.
- (6) Jusqu'à la survenance d'un cas de force exécutoire (paragraphe 9), le Client peut utiliser la marchandise sous réserve de propriété dans le cadre du déroulement normal de ses activités. Toutefois, le Client n'est pas autorisé à transformer, combiner, mélanger ou vendre la Marchandise Réservée.
- (7) À titre de garantie, le Client nous cède d'ores et déjà sa créance de paiement envers son acheteur résultant d'une revente de la marchandise sous réserve de propriété effectuée par le client contrairement au paragraphe 6, ainsi que les créances envers son acheteur ou des tiers concernant la marchandise sous réserve de propriété découlant d'autres motifs juridiques (notamment d'actes illicites et de droits aux prestations d'assurance), y compris tous les encours du compte courant y afférents ; en cas de copropriété proportionnelle à nos parts dans la marchandise sous réserve de propriété, proportionnellement à notre part de copropriété. Nous acceptons ces cessions par les présentes.

Nous accordons par les présentes au Client l'autorisation révocable de recouvrer pour notre compte les créances qui nous ont été cédées en son nom. Notre droit de recouvrer nous-mêmes ces créances n'en sera pas affecté. Toutefois, nous ne les recouvrons pas nous-mêmes et ne révoquons pas l'autorisation de recouvrer les créances tant que le Client s'acquitte de ses obligations de paiement envers nous en bonne et due forme (en particulier s'il effectue les paiements dans les délais impartis), tant qu'aucune demande de recours en insolvabilité sur le patrimoine du Client n'est présentée et tant que le Client ne présente pas une capacité insuffisante (article 83 al. 1 OR). Si l'un des cas susmentionnés, nous pouvons demander au Client de nous informer desdites créances et de leurs débiteurs respectifs, d'informer les débiteurs respectifs de la cession et de nous transmettre tous les documents et renseignements nécessaires pour faire valoir nos droits sur les créances.

- (8) Si le Client le demande, nous sommes tenus de libérer la marchandise sous réserve de propriété, les articles qui la remplacent et les créances, dans la mesure où leur valeur estimée dépasse de plus de 50 % le montant des Créances Garanties. Nous nous réservons le droit de choisir les articles à fournir.
- (9) Si nous rétractons le contrat conformément aux dispositions légales, en raison d'un manquement contractuel du Client (cas de force exécutoire), en particulier en raison d'un défaut de paiement, nous sommes en droit de demander au Client de nous restituer la marchandise sous réserve de propriété. Notre déclaration de rétractation sera incluse au plus tard à notre demande de restitution de la marchandise. Les frais de transport résultant de la rétractation seront à la charge du Client. Le fait que le Client mette en gage des marchandises sous réserve de propriété de notre part vaut également déclaration de rétractation.

§ 9

Garanties légales

- (1) Les droits du Client en cas de défauts matériels et de vices cachés sont régis par les dispositions légales applicables, sauf indication contraire ou complémentaire dans les présentes CGV.
- (2) Si le client est un professionnel de même spécialité, nous ne sommes pas tenus de fournir une garantie pour les vices des matériaux en cas de livraison convenue de produits de seconde main, à moins que nous n'agissions intentionnellement ou que nous dissimulions frauduleusement le défaut.
- (3) Sauf convention contraire expresse, nos Produits et prestations ne doivent répondre qu'aux exigences légales applicables en Suisse.

- (4) Si le client est un professionnel, il est tenu d'inspecter ou de faire inspecter la marchandise livrée par un tiers de son choix immédiatement après la livraison et de nous informer immédiatement de tout vice si une acceptation n'est pas expressément convenue. Article 201 OR et les dispositions de ce paragraphe s'appliquent. Le critère d'immédiateté de la notification du vice suppose qu'elle soit envoyée au plus tard dans les sept (7) jours ouvrables suivant la livraison ou, si aucun vice n'a pu être détecté lors de l'inspection (article 201 al. 2 et 3 OR), dans les trois (3) jours ouvrables suivant la détection du vice.
- Si le Client néglige d'effectuer une inspection ou de déposer une réclamation en bonne et due forme, notre obligation de garantie et toute autre responsabilité liée au vice concerné est exclue.
- (5) Les dépenses requises aux fins de l'inspection et de sa mise en œuvre, plus particulièrement les frais de transport, routiers, de main d'œuvre et de matériel, sont à notre charge si l'existence du vice est avérée. Si toutefois une demande de réparation d'un vice de la part du Client professionnel s'avère injustifiée, nous sommes en droit d'exiger que le Client professionnel nous rembourse les frais qui en résultent. Les dispositions légales s'appliquent en ce qui concerne les frais d'enlèvement du Produit défectueux et l'installation ou le montage du Produit réparé ou livré sans vice.
- (6) Si le Produit livré est défectueux, nous avons le droit et l'obligation, à la discrétion du Client, de procéder à sa réparation dans un premier temps en remédiant au défaut (amélioration subséquente) ou de lui livrer un article sans vice (livraison de remplacement). En cas de livraison de remplacement, le Client doit nous retourner le Produit à remplacer conformément aux dispositions légales.
- (7) Nous sommes en droit de subordonner la réparation dont nous sommes redevables au paiement par le Client du prix d'achat dû ou, le cas échéant, du versement en cours dû, le Client étant toutefois en droit de déduire tout montant raisonnable proportionnel au vice.
- (8) S'il est impossible de procéder à la réparation, si elle n'a pas réussi ou si le délai raisonnable de réparation défini par le Client a expiré ou n'est pas exigé par la loi, le Client peut, à sa discrétion, résilier le contrat d'achat ou baisser le prix d'achat. Toutefois, le droit de résiliation n'existe pas en cas de vices négligeables.
- (9) Si le client est un professionnel, les dispositions suivantes s'appliquent : en cas de vices de produits de tiers livrés par nous (en particulier des pièces de fabrication) auxquels nous ne pouvons remédier pour des raisons de droit de licence ou pour des raisons concrètes, nous ferons valoir, à notre discrétion, notre droit de garantie à l'encontre de ce tiers pour le compte du client, ou lui céderons ce droit. Des droits de garantie à notre encontre pour ce type de vices (en vertu des autres exigences et conformément aux présentes CGV) ne peuvent être exercés que si l'exécution légale des droits susmentionnés contre des tiers n'a pas abouti, (par exemple, en cas d'insolvabilité) est inutile (c'est-à-dire pour des raisons de temps) ou n'est pas raisonnable pour le Client. Le délai de prescription des droits de garantie du Client à notre encontre est suspendu le temps que nous faisons valoir nos droits de garantie à l'encontre du tiers concerné.
- (10) Le droit à des dommages et intérêts n'existe que conformément au § 11 des présentes CGV.

§ 10

Garantie des droits de propriété des tiers

- (1) Conformément au présent §10, nous garantissons que les marchandises sont libres de droits de propriété industrielle ou de droits d'auteur de tiers dans les pays de l'Union européenne, la Suisse, ou les autres pays où nous fabriquons ou faisons fabriquer les Produits. Chaque partie informera immédiatement l'autre partie par écrit en cas de recours à leur encontre pour violation de ce type de droits.
- (2) Les recours résultant d'un manquement à des droits de propriété commerciale ou d'auteur de tiers sont exclus si ladite violation est fondée sur une modification ou une utilisation non autorisée de la marchandise par le Client non-conforme au contrat. Si le client est un professionnel, les recours pour violation de droits de propriété industrielle ou de droits d'auteur de tiers sont également exclus si ladite violation résulte d'une instruction du Client.
- (3) En cas de violation d'un droit de propriété industrielle ou d'un droit d'auteur d'un tiers, nous modifierons ou échangerons, à la discrétion du client et à nos frais, la marchandise de telle sorte qu'aucun droit de tiers ne soit violé, mais que la marchandise continue à remplir les fonctions convenues contractuellement, ou obtiendrons le droit d'utilisation pour le Client par le biais d'un contrat de licence. Si nous ne parvenons pas à se faire dans un délai raisonnable, le Client est en droit de résilier le contrat ou d'effectuer une déduction raisonnable sur le prix d'achat.

- (4) Si le client est un professionnel et des produits d'autres fabricants ou fournisseurs que nous avons livrés sont contraires à la loi, nous ferons valoir, à la discrétion du Client, nos droits de garantie à l'encontre desdits fabricants et fournisseurs pour le compte du Client ou lui céderons ces droits ; auquel cas le paragraphe 9 du § 9 est applicable (notamment en ce qui concerne notre responsabilité subsidiaire).
- (5) Le droit à des dommages et intérêts n'existe que conformément au § 11 des présentes CGV.

§ 11

Responsabilité en cas de dommages et intérêts, etc. (applicable seulement aux clients professionnels)

- (1) Notre responsabilité en cas de dommages et intérêts, quels qu'en soient les fondements juridiques, plus spécifiquement en cas de dommages et intérêts en lieu et place ou en complément de la prestation due pour dette lors de la négociation contractuelle, d'impossibilité, de vice, de défectuosité, d'action non autorisée et d'autres dommages directs ou indirects, n'est pas engagée sauf dans les cas suivants :
 - a) si nous avons frauduleusement dissimulé un défaut ;
 - b) nous avons assumé une garantie pour la qualité de la marchandise ou le risque d'approvisionnement ;
 - c) la violation entraîne des dommages découlant d'une atteinte à la santé, l'intégrité corporelle ou la vie reposant sur un manquement délibéré ou par négligence à nos obligations, de notre part ou de celle de l'un de nos représentants ou commissaire à la vente ;
 - d) la violation entraîne des dommages reposant sur un manquement délibéré ou par négligence grave à nos devoirs, de notre part ou de celle de l'un de nos représentants légaux ou agents ;
 - e) la violation entraîne des dommages découlant du manquement par négligence à des obligations contractuelles essentielles qui ne sont pas déjà visés par les alinéas a) à d) ou f) ci-dessus. Les obligations contractuelles essentielles comprennent toutes les obligations dont le respect est une condition préalable pour l'exécution en bonne et due forme du contrat et auxquelles le Client peut raisonnablement s'attendre. Dans ce cas, notre responsabilité pour les violations résultant d'une négligence légère sera toutefois limitée au dommage typiquement prévisible au moment de la conclusion du contrat de vente ci-dessous ; ou
 - f) notre responsabilité est engagée en vertu de prescriptions légales, plus spécifiquement en vertu de la responsabilité du fait des produits ou de réglementations relatives à la protection des données.
- (2) Si notre responsabilité est exclue ou limitée conformément aux dispositions susmentionnées, ceci s'applique également à la responsabilité personnelle de nos représentants légaux, employés, collaborateurs et mandataires.
- (3) En cas de manquement de notre part à l'une de nos obligations ne découlant pas d'un vice de marchandise, le client ne peut résilier le contrat que si nous sommes responsables du manquement ; dans tous les autres cas, les dispositions légales s'appliquent.

§ 12

Prescription des actions pour défauts

Le délai de prescription légal s'applique en ce qui concerne la prescription des droits fondés sur des vices matériels et des vices de titre, pour autant que les présentes CGV ne prévoient pas de dispositions contraires ou supplémentaires. Par dérogation à l'article 210 al. 1 OR, le délai de prescription pour les réclamations fondées sur des vices matériels et des vices de titre est de trois ans après la livraison du bien.

§ 13

Droit spécial de résiliation en cas de suspension des paiements, etc.

Dans les circonstances suivantes et dans la limite autorisée par la loi, nous avons un droit spécial de résiliation du contrat si a) le Client suspend les paiements à notre égard ou à l'égard de son créancier ;

b) le Client demande l'ouverture d'une procédure d'insolvabilité c) nous ou un autre créancier demandons l'ouverture de la procédure d'insolvabilité du client ; d) une procédure d'insolvabilité (y compris une procédure préliminaire d'insolvabilité) est ouverte à l'encontre des biens du Client ; ou e) la demande d'ouverture d'une procédure d'insolvabilité à l'encontre des actifs du Client est rejetée par manque d'actifs.

§ 14

Obligation de divulguer des informations par des mesures officielles ou ses propres mesures

Si des mesures officielles sont prises chez le Client ou à son encontre en relation avec nos Produits (par exemple en cas de demande de retrait, de rappel ou d'autres mesures de surveillance du marché) ou si le Client entend prendre lui-même de telles mesures, il doit nous en informer immédiatement par écrit.

§ 15

Droit applicable et compétence

- (1) Ces CGV et tous les contrats de vente entre le Client et nous-mêmes sont soumis et interprétés au regard du droit suisse. La Convention de Nations unies sur les contrats de vente internationale de marchandises (CVIM) ne s'applique pas. Si le Client est un consommateur, les dispositions impératives en matière de protection des consommateurs du pays dans lequel le Client a sa résidence habituelle sont applicables.
- (2) Si le Client est un professionnel, une personne morale de droit public ou une institution publique spéciale ou s'il n'a pas de siège en Suisse, tous les litiges entre nous et le Client découlant de la relation commerciale relèveront de la compétence exclusive des tribunaux de Bern. Les dispositions légales obligatoires relatives à la juridiction exclusive demeurent inchangées.

§ 16

Divisibilité

Si l'une des dispositions des présentes CGV est, ou doit être, totalement ou partiellement invalide, nulle ou inapplicable, la validité des autres dispositions des présentes CGV n'en sera pas affectée. Dans la mesure où les dispositions invalides, nulles ou inapplicables des présentes CGV n'ont pas été intégrées dans un contrat de vente entre le Client et nous, elles sont remplacées par les dispositions légales applicables. Ce qui précède s'applique *mutatis mutandis* si des dispositions d'un contrat de vente ou des présentes CGV s'avèrent incomplètes.